

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KGL IVORY COAST » en abrégé « KGL IC »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Danga,  
immeuble PALAZZO Posillipo, 1er Etage, porte numéro  
10, Lot 10, Ilot 10

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du jeudi 23/01/2023 reçus par Me OUATTARA LAHLOU AMINATA, et enregistrés au CEPICI le 03/02/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KGL IVORY COAST » en abrégé «  
KGL IC »

Objet : Le conseil, le développement, la mise en place, l'intégration et l'exploitation de solutions technologiques sur tous les canaux digitaux (USSD, Internet, Applications, Téléphone Mobile, SMS, etc...) et services à valeur ajoutée et services d'information ;

- La participation de la société par tout moyen, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ses activités ;

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, administratives, financières ou autres, de toute nature, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou pouvant concourir au développement de l'activité de la Société

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Danga, immeuble PALAZZO Posillipo, 1er Etage, porte numéro 10, Lot 10, Ilot 10

Dirigeant(s) M MPARE KENNETH OTU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01735 du 23/02/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°12441/GTCA/RC/2023 du 23/02/2023

